



CONDITIONS DE LOCATION

- Le preneur s'engage à utiliser le vélo avec soin, à pourvoir à son entretien.
- Il n'est pas autorisé à effectuer des réparations importantes, ni le prêter à un tiers sans l'assentiment du loueur.
- Il est formellement interdit de rouler sur les plages avec les vélos.
- Toute casse, crevaison, perte de matériel et utilisation de la bombe anticrevaison est à la charge du client.

Bombe anticrevaison utilisée = 5 euros

Perte clef et/ou cadenas = 10 euros

Perte casque = 20 euros

Crevaison = 9 euros

Garantie

Une pièce d'identité vous est demandée pour toute location, ainsi qu'une caution de 250 euros pour les vélos adultes, 150 pour les vélos enfants et remorques, 50 euros pour les draisienne et 2000 euros pour les vélos électriques.

Le montant de la garantie ne peut, en aucune façon, couvrir une prolongation de durée de location. - En cas de rupture de contrat, aucun remboursement ne peut être effectué

Assurance responsabilité

Le preneur est toujours responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde.